

Politique de coopération au développement du Japon pour la République algérienne
démocratique et populaire

Septembre 2024

1. Objectifs de la coopération au développement de l'Algérie

(1) Aperçu du pays et des relations avec le Japon

L'Algérie est le pays dont la superficie est la plus grande en Afrique. Dotée des riches ressources naturelles telles que le gaz naturel, le pétrole et les ressources minérales, cette puissance régionale en Afrique du Nord maintient une économie relativement stable reposant sur les revenus du secteur des hydrocarbures¹. De plus, grâce à une politique de restriction de l'endettement extérieurs, sa dette externe reste extrêmement faible. En matière de commerce, l'Algérie bénéficie d'un avantage géographique en tant que pont entre l'Europe et l'Afrique. Elle a conclu un Accord d'Association avec l'Union Européenne et est membre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). En matière de relations extérieures, en tant que pays traditionnellement non aligné, sa politique diplomatique fondamentale consiste à établir des relations de coopération avec divers partenaires. Alors que les pays voisins, comme la Libye, le Mali et le Niger, sont politiquement instables, la stabilité politique et économique de l'Algérie en fait une force stabilisatrice dans la région.

Durant l'élection présidentielle de décembre 2019, qui a marqué l'arrivée d'un nouveau gouvernement, le président Tebboune a présenté 54 engagements pour une « Nouvelle Algérie ». Depuis la prise de ses fonctions, malgré les retards dus à la pandémie de COVID-19, il a mis en œuvre plusieurs mesures de promotion économique et de l'amélioration du climat des affaires du pays, conformément à ses engagements. Il a œuvré activement à la diversification de l'économie par le développement des secteurs hors hydrocarbures et à l'attraction des investissements étrangers par l'amélioration du climat des affaires national. Le président Tebboune a été réélu en septembre 2024. Tout en poursuivant la politique de son premier mandat, le président Tebboune a déclaré qu'il donnera la priorité au volet économique lors de son second mandat.

Concernant les relations avec le Japon, l'Algérie entretient des relations amicales depuis son indépendance, et des entreprises japonaises ont contribué au développement économique du pays, notamment dans le secteur des hydrocarbures. Grâce à son potentiel économique fondé sur ses

¹ PIB par habitant : 5 260,2 USD, taux de croissance du PIB : 4,1 % (2023, Banque mondiale)

ressources naturelles, son vaste territoire, sa proximité avec l'UE et sa position géographique sur le continent africain, les entreprises privées japonaises ont maintenu leur intérêt pour l'Algérie en tant que destination commerciale et d'investissement. C'est dans ce contexte qu'en 2024, la Convention fiscale et l'Accord portant création d'un Comité économique intergouvernemental mixte sont entrés en vigueur.

(2) Les défis de développement du pays et les initiatives pour y remédier

L'Algérie a désigné 2022 comme l'année de la relance économique et a engagé diverses réformes, notamment la mise en œuvre d'une nouvelle loi sur l'investissement et de nouvelles lois financières et bancaires. Cependant, d'importants défis subsistent pour améliorer l'environnement des affaires, en raison des difficultés liées aux transferts de fonds vers l'étranger et de l'instabilité opérationnelle causée par les fréquents changements de réglementation.

De plus, des investissements supplémentaires sont nécessaires pour sécuriser la production du secteur des hydrocarbures, principale source de revenus du pays, et des améliorations technologiques sont urgemment requises pour développer les secteurs hors hydrocarbures dans le but de diversifier l'économie.

Parallèlement, l'Algérie s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre entre 7 et 22 % d'ici 2030. Dans le cadre de cette transition énergétique, le pays a annoncé son intention de déployer à grande échelle des projets d'énergies renouvelables, y compris l'énergie solaire et éolienne, ainsi que d'hydrogène bleu/vert à l'avenir, et cette transition énergétique reste un défi.

En réponse, le gouvernement a adopté « un plan d'action en cinq piliers² » pour 2021, en ligne avec les 54 engagements du président. Ce plan met particulièrement l'accent sur la relance économique, qui est une question particulièrement pressante, en renforçant le pouvoir d'achat, en modernisant le système bancaire et financier, en améliorant le climat d'investissement, en soutenant les start-ups et en mettant en œuvre une diplomatie économique.

(3) Importance de la coopération au développement pour l'Algérie

La coopération au développement que le Japon apporte à l'Algérie contribue à renforcer la confiance entre les deux pays et, par le maintien et le développement de relations favorables entre le Japon et l'Algérie, nous pouvons espérer davantage de coopération sur la scène internationale.

² Il est composé de cinq piliers : 1) Renforcement de l'État de droit, 2) Développement économique, 3) Développement humain et politique sociale, 4) Politique étrangère dynamique et proactive, et 5) Renforcement de la sécurité nationale.

En outre, le soutien à la diversification des industries algériennes permettra d'encourager les investissements et le développement des entreprises privées japonaises.

2. Orientation générale de l'APD japonaise pour l'Algérie : Soutenir l'établissement d'une base pour un développement économique durable.

Nous soutiendrons la diversification des industries algériennes, en nous concentrant sur les domaines où le Japon peut tirer parti de ses atouts technologiques, tout en utilisant les produits, technologies et services des entreprises privées. En outre, nous contribuerons à la création d'un environnement propice au développement économique durable par le biais d'initiatives de gouvernance et d'un soutien au développement des infrastructures, notamment des mesures de prévention des catastrophes, de protection de l'environnement (y compris des mesures de lutte contre le changement climatique) et de sécurité publique.

3. Domaines prioritaires

(1) Diversification industrielle

Nous soutiendrons la diversification industrielle afin d'éloigner l'Algérie d'une économie trop dépendante du secteur des hydrocarbures. Par ailleurs, nous continuerons de promouvoir les industries à forte intensité de main-d'œuvre, comme la pêche, que le Japon a soutenues jusqu'à présent. Nous appuierons également sur le développement de ressources humaines capables de diriger de nouvelles industries, notamment les start-ups.

(2) Stabilisation sociale et infrastructures de développement

En Algérie, confrontée à des catastrophes naturelles telles que des tremblements de terre, des incendies de forêt et des inondations, le renforcement des mesures de gestion des catastrophes, notamment en matière de prévention, est un enjeu crucial. Le Japon coopérera à la mise en œuvre de mesures de prévention des catastrophes en mobilisant son expertise. Nous soutiendrons également le développement des ressources humaines et le renforcement des capacités, notamment dans la gestion de l'environnement, les mesures de lutte contre le changement climatique, et dans les domaines de la gouvernance tels que le maintien de l'ordre public, afin de créer une infrastructure de développement pour une croissance économique durable.

4. Points à noter

Sur le plan sécuritaire, un attentat terroriste de grande ampleur a eu lieu en janvier 2013 dans une installation de gaz naturel à In Amenas, dans le sud-est du pays, entraînant la mort de ressortissants japonais résidant en Algérie. Depuis lors, le gouvernement algérien a renforcé les mesures de sécurité et de lutte contre le terrorisme, et les incidents terroristes ont été largement maîtrisés, la menace étant faible dans les zones urbaines. Cependant, l'armée nationale continue de mener des opérations de nettoyage contre les terroristes, principalement dans les régions montagneuses du nord et dans les régions frontalières et désertiques du sud. Cette situation exige une attention particulière lorsque le Japon fournit une assistance au pays.

Annexe : Plan révisable pour l'Algérie